

**SOCIETE NATIONALE DES
CHEMINS DE FER BELGES**



SPECIFICATION TECHNIQUE

I - 6

RIDEAUX ET STORES
(+ addenda 1, 2, 3)

EDITION : 03/1992



1. FABRICATION

1.1. Aspect

1.1.1. Tissus pour rideaux

Tissus non enduits, infroissables, d'armure et coloris selon échantillons déposés, pourvus de lisières bien droites, suffisamment solides pour prévenir tout éraillage ou effilochage.

Le tissage est régulier et les fils sont de torsion uniforme.

1.1.2. Tissus pour stores

Tissus de fils enrobés de résine synthétique, renforcés aux lisières ou toile enduite de teinte et grain conformes à l'échantillon déposé. L'enduit est sec au toucher.

Les tissus sont d'aspect et de teinte uniformes mais vu à contre-jour, le tissu pour stores translucides peut toutefois présenter de légères variations de transparence dues aux fluctuations tolérables du titre du fil et de la contexture.

Ils sont exempts de défauts tels que trous, déchirures, érailllements, plis et taches indélébiles. Le tissage est régulier.

1.2. Articles confectionnés

1.2.1. Rideaux

Réalisés suivant plan et/ou modèle déposé.

De deux types :

Rideaux plats

Rideaux plissés : Les plis sont permanents et résistent à 10 lavages.

1.2.2. Stores

Réalisés en une seule pièce, suivant plan et/ou modèle déposé.



Les bords sont droits et d'équerre pour assurer un enroulement correct.

1.2.3. Entretien

Le soumissionnaire mentionne à son offre les modes et programmes de lavage et d'entretien recommandés.

1.3. Traitements

1.3.1. Anti-mites

Les tissus de laine sont traités anti-mites selon un procédé agréé par la S. N. C. B.

1.3.2. Ignifuges

Si nécessaire, la laine des tissus pour rideaux est traitée au complexe hexafluoré de zirconium et de potassium ($K_2 F_6 Zr$) ou si les teintes le permettent, au complexe hexafluoré de titane et de potassium ($K_2 F_6 Ti$). Les traitements mixtes aux zirconium et titane ne sont pas admis.

1.3.3. Les traitements sont résistants aux lavages et permanents. Ils n'altèrent pas les tissus.

Tout autre traitement sera préalablement agréé par la S. N. C. B.

1.4. Marques et emballages

1.4.1. Tissus

Chaque rouleau (de longueur : ± 50 m) est muni d'une étiquette mentionnant :

- le nom du fabricant,
- le numéro du cahier des charges et la date de fabrication,
- le métrage exact.

Les rouleaux sont livrés en emballage les protégeant efficacement contre les détériorations et les intempéries.

1.4.2. Articles confectionnés

Les marques et emballages des articles confectionnés sont précisés dans l'offre.

2. RECEPTION

Le fabricant contrôle les pièces avant de les présenter en réception. Il repère tous les défauts de façon bien visible.

Les stores achevés sont classés par format et empilés à plat par dizaines.



2.1. Contrôle des dimensions

Les mesures sont effectuées sur une table d'examen adéquate.

Pour les mesures, le tissu ne peut être soumis à une tension plus forte que la tension normale lors de la coupe.

La largeur est mesurée entre les lisières en 3 points : à 1 m de chaque extrémité et à mi-longueur.

Tolérance : \pm 2 cm.

2.2. Recherche des défauts

Les pièces sont examinées sur toute leur longueur à la lumière du jour (direction Nord) et sous un angle de 45°.

Raccours pour défauts

- Défaut en sens trame : 0,10 m minimum.

- Défaut en sens chaîne : longueur du défaut + 0,10 m.

- Longueur minimale sans défauts : 0,60 m.

- Défauts de perpendicularité des fils de trame par rapport à la chaîne supérieur à :

2 % pour les rideaux

5 % pour les stores translucides

} longueur de la zone affectée ou l'article confectionné

Pour plus de 10 défauts par pièce de 50 m (plusieurs défauts rassemblés sur 0,6 m de tissu n'étant comptés que pour un seul) ou pour une somme de raccours de plus de 20 % de la longueur, la pièce entière est rebutée.

2.3. Prélèvement des échantillons

A effectuer de préférence dans les zones d'aspect estimé défectueux (avec la mention du défaut constaté) à 2 m au moins des extrémités de la pièce en laissant subsister une étroite bande de tissu sur une des lisières au moins.

2.3.1. Nombre et dimensions

Un échantillon de 1,20 m x 1,00 m par lot de 250 m de tissu ou de 200 stores achevés identiques.

3. CARACTERISTIQUES

Voir annexe particulière par article.

Définies en atmosphère tempérée normale des normes ISO 139 et ISO 2231-A (20° C et 65 % humidité relative).



ANNEXE A-I-1

TISSU POUR RIDEAUX

Caractéristiques 1	Référence 2	Spécifications (à l'état conditionné normalisé) 3	
		Léger	Lourd
<u>Nature</u>		Tissus réversibles, simple face	
<u>Composition</u>		Fils de fibres synthétiques, de lin ou de laine, pures ou en mélanges binaires intimes.	Fils de fibres synthétiques et de laine en mélange binaire intime comportant 15 % min. de laine.
		Le soumissionnaire mentionne à son offre la composition des tissus présentés.	
<u>Contexture (min. fils/cm)</u>			
Chaîne		11 } retors,	6,5 } gros fils
Trame		10 } 2 brins	5,5 } simples
<u>Masse (min. g/m2)</u>	ISO 3801/3	250	525
<u>Résistance mécanique</u>			
- <u>Rupture par traction</u> (min. daN/5 cm)	ISO 5081(1.4.b) temps = 30 s		
Chaîne		60	70
Trame		50	55
- <u>Allongement à la rupture</u>		20 % min.	
- <u>Déchirement</u> (min. daN)	NF G 37104/B Force moyenne	10	15
<u>Ignifugation</u>			
- <u>Réaction au feu</u>	NF P 92-502 NF P 92-507	M ₁ . Aucun dégagement de gaz toxiques	
			.../...



A-I-2		
1	2	3
- <u>Contrôle du traitement des tissus de laine</u> (sur laine anhydre)		Teneur minimale en oxyde de zirconium : 1,2 %. Teneur minimale en oxyde de titane : 0,6 %. (si l'ignifugation est indispensable et selon le traitement adopté).
<u>Raideur</u> Surplomb (mm)	ASTM D 1388 (Cantilever)	30 à 40 45 à 55
<u>Défroissabilité</u> Angle de revenu	ISO 2313	90° min.
<u>Solidité</u> - <u>à la lumière</u>	NBN G 62-002 4 x 125 Watts U. V. à 50 cm-4 h	Teinte : indice 6 min. Teinte : inaltérée.
- <u>à la chaleur</u>	7 jours à 70° C	Aucune altération sauf : Raideur : + 5 mm max.
- <u>aux nettoyages</u> (domestique et à sec)	NBN G 55-004 (1) NBN G 55-005 NBN G 55-006 (1) NBN G 55-007 NBN G 62-013	Perte de masse : $\leq 1\%$. Variations dimensionnelles : $\leq 0,5\%$. Raideur : + 5 mm max. Aspect : inaltéré. Teinte : indice 4 min. de la NBN G 62-001.
- <u>au frottement avec solvants</u> (Crockmeter) (solvants pétroliers, alcools)	NBN G 62-010	Teinte : indice 3 min. de la NBN G 62-001.

(1) Programmes à définir à l'offre par le soumissionnaire selon la composition et le type du tissu .



ANNEXE B-I-1

TISSU POUR STORES TRANSLUCIDES

Caractéristiques 1	Référence 2	Spécifications (à l'état conditionné normalisé) 3
<u>Nature</u>		Tissu réversible à mailles ouvertes en fil de silionne enrobé uniformément de P. V. C. coloré dans la masse. Le tissu subit un "thermofixage" qui soude tous les fils à leurs entrecroisements et lui confère la stabilité dimensionnelle, la raideur appropriée et l'indéformabilité.
<u>Epaisseur (mm)</u>	Sous 500 Pa	0,6 max.
<u>Composition</u>	ISO 2286	P. V. C. : 70 à 75 %. Silionne (à base de fibres de verre de diamètre supérieur à 7 microns) : 25 à 30 %.
<u>Armure</u>		Nattée
<u>Contexture</u>		Très régulière.
Chaîne		8,5 à 9 } Fils doubles par cm 8,5 à 9 }
Trame		
<u>Masse (min. g/m²)</u>	ISO 2286	430
<u>Résistance mécanique</u>		
- <u>Rupture par traction</u> (min. daN/5 cm)	ISO 5081 (1.4. b) temps = 20 s	100
- <u>Déchirement</u> (min. daN)	NF G 37104/B force moyenne	8
- <u>Pression d'éclatement</u> (min. Mpa.)	ISO 2960	1
- <u>Résistance à l'usure</u>	Taber-500 g Meules H 22	Perte de masse et aspect après - 1.000 tours : 150 mg max. Usure superficielle sans arrachement ni effilochage
<u>Ignifugation</u>		
- <u>Réaction au feu</u>	NF P 92-502 NF P 92-507	M ₁ Aucun dégagement de gaz toxiques



B-I-2

1	2	3
<u>Raideur</u> Surplomb (mm)	ASTM D 1388 (Cantilever)	60 à 100
<u>Solidité</u>		
- <u>à la lumière</u>	NBN G 62-002 4 x 125 Watts U. V. à 50 cm-4 h	Teinte : indice 6 min. Teinte et aspect : inaltérés
- <u>au froid</u>	ISO 4675 4 h à - 20° C	Aucune dégradation après pliage à 180° d'angle
- <u>à la chaleur</u>	ISO 1419 7 jours à 70° C	Variations dimensionnelles : ≤ 0,3 % Teinte et aspect : inaltérés Raideur : 60 à 125 mm
- <u>au frottement avec sol- vants (Crockmeter)</u> (solvants pétroliers, alcools)	NBN G 62-010	Aucune coloration du tissu témoin
- <u>au nettoyage domestique</u>	Immersion dans les- sive de savon 0,5 % à 40° C durant 1 h. Séchage .	Variations dimensionnelles : ≤ 0,2 % Teinte et aspect : inaltérés Raideur : 60 à 105 mm
- <u>au nettoyage à sec</u>	Immersion dans white-spirit à 20° C durant 15 min. Séchage .	Variations dimensionnelles : ≤ 0,5 % Teinte et aspect : inaltérés Raideur : 60 à 125 mm



ANNEXE C-I-1

TISSU POUR STORES OPAQUES

Caractéristiques 1	Référence 2	Spécifications (à l'état conditionné normalisé) 3
<u>Nature</u>		Tissu enduit double face
<u>Epaisseur</u> (mm)	Sous 500 Pa	0,45 max.
<u>Composition</u>	ISO 2286	
- <u>Enduit</u>		P. V. C. pigmenté dans la masse : 70 à 75 % Réparti en 2 couches compactes, sans bulles ni cavités, d'épaisseur constante dans la proportion : - face finie : 2/3 min. de l'enduit - autre face : suffisante pour couvrir le tissu La face finie subit un traitement de surface (top coating) qui la rend non poissante et non salissante.
- <u>Tissu support</u>		Polyester ou polyamide : 25 à 30 %
<u>Contexture</u> (min. fils/cm)		
Chafne		14
Trame		14
<u>Masse</u> (min. g/m ²)	ISO 2286	430
<u>Résistance mécanique</u>		
- <u>Rupture par traction</u> (min. daN/5 cm)	ISO 1421/1-B	100
- <u>Déchirement</u> (min. daN)	ISO 4674 vitesse : 1,7mm/s. Force médiane	8
- <u>Adhérence de l'enduit</u> (min. daN/5 cm)	ISO 2411	5
- <u>Résistance à l'usure</u> (de la face grainée)	Taber-500 g Meules H 38	Perte de masse et aspect après - 1.000 tours : 150 mg max. Usure superficielle de l'enduit. L'armature textile reste parfaite- ment couverte.
		.../...



C-I-2

1	2	3
<u>Ignifugation</u>		
- <u>Réaction au feu</u>	NF P 92-502 NF P 92-507	M ₁ . Aucun dégagement de gaz toxiques.
<u>Raideur</u>	ASTM D 1388	60 à 85
<u>Surplomb (mm)</u>	(Cantilever)	
<u>Solidité</u>		
- <u>à la lumière</u>	NBN G 62-002 4 x 125 Watts U. V. à 50 cm-4 h	Teinte : indice 6 minimum Teinte et aspect : inaltérés
- <u>au froid</u>	ISO 4675 4 h à - 20° C	Aucune dégradation après pliage à 180° d'angle
- <u>à la chaleur</u>	ISO 1419 7 jours à 70° C	Variations dimensionnelles : ≤ 0,3 % Teinte et aspect : inaltérés Raideur : 60 à 110 mm
- <u>au frottement avec solvants (Crockmeter) (solvants pétroliers, alcools)</u>	NBN G 62-010	Aucune coloration du tissu témoin
- <u>au nettoyage domestique</u>	Immersion dans lessive de savon 0,5 % à 40° C durant 1 h. Séchage	Variations dimensionnelles : ≤ 0,2 % Teinte et aspect : inaltérés Raideur : 60 à 90 mm
- <u>au nettoyage à sec</u>	Immersion dans white-spirit à 20° C durant 15 min. Séchage	Variations dimensionnelles : ≤ 0,5 % Teinte et aspect : inaltérés Raideur : 60 à 110 mm



Addendum 1 du 03/83

Page 3 - Point 2.3.1. Nombre et dimensions

Il y a : Un échantillon de 1,20 m x 1,00 m ...

Il faut : Un échantillon de 1,60 m x 1,00 m ...

Annexes A-I-1, B-I-1, C-I-2 (colonne 2) :

Il y a : NF P 92-502
NF P 92-507

Il faut : NF P 92-502
NF P 92-503 et compléments
NF P 92-507



Addendum 2 du 08.84

Page I. Point I.2.I. : Rideaux plissés :

Il y a : Les plis sont permanents et résistent à 10 lavages

Il faut : Les tissus destinés à la confection des rideaux plissés subissent, avant agrément, un essai pratique en atelier, en vue de vérifier l'aptitude au plissage du tissu proposé.

Les plis sont permanents et résistent au lavage prévu pour le type de tissu.

Annexe A-I-1 :

Il y a : TISSU POUR RIDEAUX

Il faut : TISSUS POUR RIDEAUX

Composition

Contexture

Les textes sous les entêtes "Léger" "Lourd" sont à remplacer comme suit :

Composition

3

Léger

:

Lourd

Fils de fibres synthétiques, de lin ou de laine, purs ou en mélanges binaires intimes.

Le soumissionnaire mentionne à son offre la composition des tissus présentés.

Contexture (min. fils/cm)

Chaîne	II	retors 2	:	inchangé
Inslag	8	brins	:	

Annexe B-I-1. TISSU POUR STORES TRANSLUCIDES

Résistance à l'usure - colonne 3

Il y a : 150 mg max.

Il faut : 300 mg max.



Addendum 3 du 03/92

Annexes A-I-1, B-I-1 en C-I-2 (colonne 2) :

Réaction au feu

Il y a: NF P 92-502
 NF P 92-507

Il faut: NF P 92-503 et compléments
 NF P 92-507